

SAVOIR GÉRER UN DOSSIER D'ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE MALADIE PROFESSIONNELLE

Présentation :

Savoir gérer un dossier d'accident du travail ou de maladie professionnelle est un enjeu essentiel pour les entreprises.

En effet, le coût d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle peut s'avérer extrêmement onéreux tant en ce qui concerne la majoration de la rente, que le coût d'un licenciement pour inaptitude professionnelle ou encore que les conséquences financières de la reconnaissance d'une faute inexcusable.

La gestion de ces dossiers demande des connaissances spécifiques en droit du travail et droit de la sécurité sociale, et notamment la prise en compte de la dernière réforme (Décret n° 2019-356 du 23 avril 2019) qui est applicable depuis le 1^{er} décembre 2019.

Il s'agit donc de savoir identifier le cas d'accident du travail et de maladie professionnelle, de savoir comment réagir au moment de la connaissance de ces événements, et de savoir mener les recours amiables et judiciaires permettant de les contester.

Publics visés :

DRH – RRH – Assistant(e) RH – Juriste en droit social, dirigeant.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est nécessaire au regard des fonctions exercées.

Objectifs :

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- D'organiser le suivi administratif de ses dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles,
- De discerner les voies de recours en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Durée :

4 heures.

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

Modalités et délais d'accès :

Les inscriptions seront closes à J-7 pour les formations dispensées en présentiel et à J-1 pour les formations à distance. Sous réserve du nombre de places disponibles.

Tarifs :

Abonné au cabinet Talliance Avocats : 300€ (Euros) HT par participant.

Non abonné au cabinet Talliance Avocats : 400€ (Euros) HT par participant.

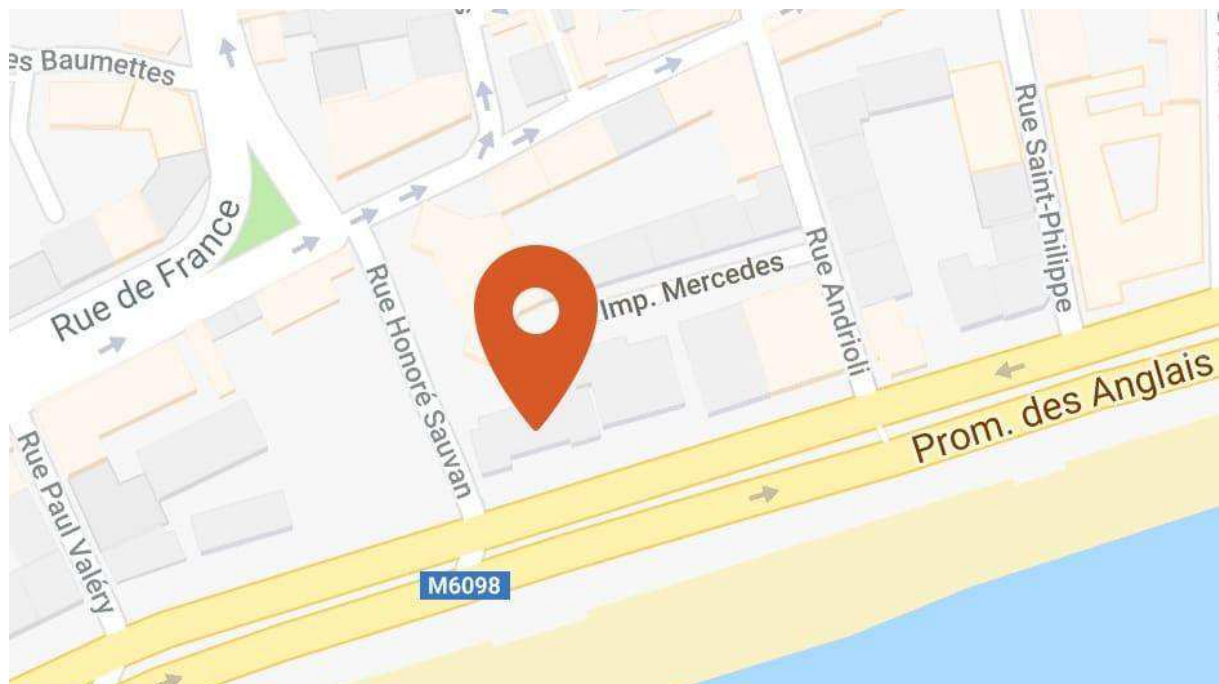
Contacts :

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

<http://www.talliance-avocats.fr/contact/>

Plan d'accès :



Méthodes pédagogiques mobilisées :

- Moyens pédagogiques : support de cours papier et/ou vidéo. Apports théoriques et pratiques, méthodes participatives, prise de paroles, travail en groupe ou sous-groupe.
- Intervenante : Maître Nathalie Koulmann – Avocate inscrite au Barreau de Nice.

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

Programme :

1. Savoir identifier un accident du travail
 - Le caractère soudain de l'accident
 - Une lésion
 - Caractère professionnel
2. Savoir identifier une maladie professionnelle
 - La maladie est inscrite aux tableaux des MP
 - La maladie ne figure pas dans les tableaux des MP
 - Règles de preuve.
3. Savoir réagir au moment de la déclaration de l'accident
 - Accident du travail
 - Maladie professionnelle
 - Procédure spécifique pour les rechutes.
4. Savoir mener un recours, le contentieux de la reconnaissance de l'accident et de la maladie professionnelle
 - Notification de la décision
 - Contestation de la décision par l'employeur.
5. La notion de faute inexcusable et ses conséquences juridiques
 - Définir la faute inexcusable
 - Décrire les conséquences juridiques de la faute inexcusable.

Modalités d'évaluation :

- En amont de la formation : les fonctions exercées des participants sont vérifiées lors de l'analyse des besoins.
- Pendant la formation : la formatrice va proposer des quizz ainsi que des cas pratiques, lui permettant d'évaluer les acquis des stagiaires.
- A la fin de la formation : une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis aux participants.

A chaud, dès la fin de la formation un questionnaire de satisfaction vous est proposé pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.

Talliance avocats – 57 Promenade des Anglais – 06 048 Nice Cédex 1

Tél : 04.93.44.30.50 – contact@talliance-avocats.fr

Par la suite, 40 jours après la formation, un second questionnaire vous est proposé pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :



Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référente handicap est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation.

Notre référente handicap : Mme Isabelle Belalem - Tél : 04.93.86.05.12 – Mail : ibelalem@talliance-avocats.fr

- Les stagiaires participants aux formations sur leur lieu de travail, la mise en place des moyens techniques relatifs à l'accueil des personnes présentant un handicap est à la charge de l'établissement d'accueil.
- Les moyens d'encadrement seront adaptés en fonction du handicap du stagiaire afin de répondre au mieux à celui-ci et d'offrir une formation de qualité.
- Le référent de l'établissement client devra nous faire part en amont de la participation d'un stagiaire en situation de handicap afin que les solutions les plus adaptées puissent être mises en œuvre.

Chiffres clés réalisés en 2021 :

Les indicateurs des résultats relatifs au nombre de participants, au taux de réussite et taux de satisfaction ne seront communiqués qu'à partir du deuxième semestre 2022.